



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
MRC BROME-MISSISQUOI



PROCÈS VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE
28 AOÛT 2025

Une séance spéciale s'est tenue à l'hôtel de ville, le jeudi 28 août 2025 à compter de 17 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Gilles Prairie
Bob Lussier

Marie Claude Aubin
Josiane Martel-Ouellet

Est absente la conseillère suivante :

Stéphanie Dalpé

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

1. RES 801-08-25 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter l'avis de convocation tel que notifié en date du 21 août 2025.

ADOPTÉE

2. RES 802-08-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas.

1. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE No 25-048 – LOT 6 312 290 RUE DE LA LIBERTÉ – CONSTRUCTION DE BÂTIMENT PRINCIPAL
4. ÉMISSION D'UN PAIEMENT – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS– VILLE DE COWANSVILLE
5. OFFRE DE SERVICE – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX DE MODIFICATION À LA STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – STEPHAN BARCELO
6. PERMIS D'ALCOOL - CONCERT MABON DE L'ORCHESTRE DE CHAMBRE SYLVA CAMERATA - MATHIEU GAUDET
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. RES 803-08-25 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°25-048 – LOT 6 312 290 RUE DE LA LIBERTÉ – CONSTRUCTION DE BÂTIMENT PRINCIPAL

CONSIDÉRANT QU' : une demande pour la construction d'une maison unifamiliale à 6 mètres des limites avant du terrain et à 5,02 mètres des limites latérales du terrain a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : le 4 août 2025, le Conseil a adopté la résolution N° 767-08-25 « *Demande de dérogation mineure N° 25-039 – 6 312 290 rue de la Liberté – Construction résidence unifamiliale* » accordant une dérogation mineure pour la marge avant, la présente résolution constituant le complément pour la marge latérale;

CONSIDÉRANT QUE: que la grille des usages et normes Ra-19 du règlement de zonage stipule que la marge latérale à respecter pour un bâtiment principal est de 8 mètres;

CONSIDÉRANT : que le terrain a une morphologie particulière qui fait en sorte que l'application de la grille des usages et normes pour l'implantation de la résidence de la zone cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

DE : préciser que la présente résolution complète la résolution N° 767-08-25 relativement au même projet.

ADOPTÉE

4. RES 804-08-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 274-08-24 « *Approbation et autorisation de signature – Entente intermunicipale en matière de loisirs – entre la ville de Cowansville et la municipalité de Frelighsburg* », adoptée le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 2025-000139 de la ville de Cowansville du 29 août 2025 au montant de 5 093,55 \$, taxes incluses, pour la natation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 5 093,55 \$ au nom de la ville de Cowansville conformément à la facture N° 2025-000139.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

5. RES 805-08-25 OFFRE DE SERVICE – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX DE MODIFICATION À LA STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – STEPHAN BARCELO

CONSIDÉRANT : la résolution N° 377-10-24 « *Octroi de contrat – Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plans et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés (STEP) – Primeau 2023 – Tetra Tech QI inc.* », adoptée le 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE : les modifications des ouvertures du bâtiment de service existant nécessitent l'intervention d'un cabinet d'architectes pour la réalisation des plans et devis pour les travaux;

CONSIDÉRANT : la demande de soumission pour les services professionnels en architecture pour la préparation des plans et devis concernant les travaux de modification à la station d'épuration par étangs aérés (STEP) effectuée par la Municipalité;

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels de l'architecte Stephan Barcelo du 12 août 2025 pour la modification de la porte d'accès et des ouvertures de ventilation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de service soumise par l'architecte Stephan Barcelo du 12 août 2025 pour la modification de la porte d'accès et des ouvertures de ventilation au montant estimé de 4 200 \$, avant taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à la présente.

ADOPTÉE

6. RES 806-08-25 PERMIS D'ALCOOL - CONCERT MABON DE L'ORCHESTRE DE CHAMBRE SYLVA CAMERATA -MATHIEU GAUDET

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg autorise la vente d'alcool à l'occasion de du Concert Mabon de l'orchestre de chambre Sylva Camerata qui se tiendra le 20 septembre 2025 à l'église Bishop Stewart Memorial, située au 5, chemin Garagona à Frelighsburg.

ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

8. RES 807-08-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 17 h 06.

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier

Attestation

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.